



## Délai de prescription de remboursement d'acompte

-----  
Par roucoux

Bonjour

Nous avons commandé une piscine en avril dernier, mais suite à des problèmes d'implantation nous avons demandé l'annulation de la commande.

Le fournisseur a gentiment accédé à notre demande et nous avons rédigé une annulation avec accord de remboursement de l'acompte à la date du 17 octobre.

Malheureusement, le remboursement n'a pas eu lieu et le fournisseur est à présent moins collaboratif.

Il faudra que j'aille en Justice, mais en ce moment j'ai d'autres préoccupations.

Quel est le délai de prescription de ce remboursement ?

Merci pour vos réponses.